



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

manifestations

Question écrite n° 16077

Texte de la question

M. Jacques Alain Bénisti alerte M. le ministre de l'intérieur sur les chiffres donnés par la préfecture de police de Paris concernant le décalage toujours plus important des chiffres annoncés par la préfecture de police de Paris lors de manifestations. La manifestation de dimanche 13 janvier 2013 contre le projet de loi relatif au « mariage pour tous » est certainement un record en la matière. Comment la préfecture peut-elle avancer un chiffre de 340 000 manifestants alors que les organisateurs et les renseignements généraux annoncent un chiffre compris entre 1 million et 1,3 million. De plus, l'expérience des regroupements qui ont pu avoir lieu sur le Champ de mars révèle qu'il peut contenir au moins 750 000 personnes (concert de Johnny Hallyday). Il suffit de regarder les images pour attester de l'erreur manifeste des chiffres officiels. Un tel décalage entre la réalité et le fantasme des chiffres de la préfecture de police de Paris discrédite l'autorité et tend à faire penser que certains souhaiteraient minimiser la portée de cette manifestation. La volonté d'un gouvernement démocrate et républicain ne pouvant, évidemment, être celle-ci, il lui demande dans quelle mesure il envisage de revoir le mode de comptage désuet afin que celui-ci ne puisse plus être contesté et ne discrédite plus les autorités publiques.

Texte de la réponse

La méthode de comptage des manifestants repose sur des relevés de terrain précis et rigoureux effectués par des fonctionnaires de police de la direction du renseignement. Positionnés en hauteur, à deux endroits du cortège, ils enclenchent un compteur à main à chaque ligne de manifestants, après avoir préalablement calculé le nombre de personnes présentes sur chaque ligne. Ces dispositifs sont établis dans des zones stratégiques, c'est-à-dire dans des portions « test » de chaussée dont les dimensions (largeur, longueur) sont connues et qui permettent ainsi d'établir un comptage opérationnel des manifestants, en fonction de la largeur de voie occupée, de leur densité (comptage effectué par groupe de 10 à 100 personnes) et de leur temps de passage sur les zones prédéfinies. Cette méthode est d'une totale objectivité. Par ailleurs, comme il est d'usage lors des défilés d'importance significative, l'ensemble de la manifestation du 13 janvier a été enregistré. Le recomptage entamé dès le lendemain du rassemblement à partir du visionnage intégral des supports vidéo a permis de confirmer l'évaluation communiquée dimanche soir par la préfecture de police, à savoir 340.000 manifestants - le chiffre exact étant même légèrement inférieur. La préfecture de police tient l'intégralité de ces enregistrements à disposition des journalistes et des organisateurs de la manifestation. Lors de précédents rassemblements tenus à Paris à l'automne 2010, plusieurs opérations de recomptage effectuées par des organes de presse à partir d'enregistrements vidéo similaires avaient abouti à la publication de résultats très proches de ceux annoncés par la préfecture de police, bien souvent même légèrement inférieurs. Des opérations de même nature ont été effectuées en ce début d'année avec des représentants de la presse qui en ont rendu compte et l'objectivité de la méthode n'a pas été mise en cause.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Alain Bénisti](#)

Circonscription : Val-de-Marne (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16077

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2013](#), page 736

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6140